

BUREAUX: RUE NAIN, 1. ROUBAIX-TOURCOING: 12 fr. par mois. 23 fr. par an. 44 fr. par trimestre.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT: A. REBOUX. Le Nord de la France. Six mois. 1 fr. 50. ANNONCES: 15 centimes la ligne. RECLAMES: 25 centimes la ligne. On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Croix; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bulier et Cie, place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 25 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

D'après les nouvelles de Versailles, M. Thiers voudrait intervenir pour faire voter les impôts avant les vacances. Il paraît certain, en effet, que le gouvernement demandera à l'Assemblée de voter avant de se séparer les nouveaux impôts; mais l'Assemblée n'ayant pu s'établir, les commissions et le gouvernement, en discussion approfondie devant l'Assemblée, ont dû se séparer sans avoir pu voter cette discussion. On assure, du reste, que M. Thiers entend laisser à l'Assemblée toute la liberté de ses décisions, et qu'il ne sera pas de l'adoption de son système financier une question de gouvernement.

Il ne reste plus à discuter que les budgets des travaux publics, de la marine, de la justice, de l'intérieur et de la guerre. On ne croit pas que cette discussion, au moins pour les travaux publics, la marine et la justice, doive durer longtemps. Restant la guerre et l'intérieur; mais on pense que toutes les observations à faire pourraient plus naturellement trouver place au budget de 1873.

La fraction du centre dans le premier parlement impérial allemand: tel est le titre d'un volume qui vient de paraître en Allemagne et qui est destiné à produire une immense sensation. L'auteur de ce livre est Mgr de Ketteler, évêque de Mayence. L'éloquent prêtre y explique pourquoi il a déposé son mandat de député; il s'y confesse d'illusions qu'il a plus; il y déclare que, tandis que les armées françaises étaient en marche, l'Allemagne tombait sous le joug des principes républicains français. Extérieurement, dit-il, nous avons été vainqueurs; moralement nous sommes vaincus. Mgr. de Ketteler était, resté, même en 1866, un ardent partisan de la Prusse. La position faite à l'Eglise en France, satisfaisait le pieux évêque de Mayence; il souhaitait de voir ce régime s'étendre au reste de l'Allemagne. Le volume qui vient de paraître contient une lettre de S. G. à M. de Bismark du 1er octobre 1870 et sa publication peut passer pour un acte de sincère et profonde humilité.

quelque part: « Qui donc pourrait lui faire un reproche de l'assurance avec laquelle il comptait que les principes chrétiens régneraient dans la constitution du nouvel Empire Allemand? Assurément personne, connaissant la bonne foi, la sincérité et les intentions droites de Mgr Ketteler, on ne voudrait aujourd'hui se montrer sévère pour lui; la confession de ses erreurs ou, pour mieux dire, de ses naïvetés politiques, n'enlève rien à la haute opinion qu'on a toujours eue de son caractère, bien au contraire. Il y a même une véritable grandeur à reconnaître publiquement qu'on s'est trompé à ce point. On peut néanmoins répondre à l'évêque de Mayence que des illusions comme les siennes reposaient nécessairement, ou sur une connaissance beaucoup trop incomplète, ou sur un oubli total de l'histoire. La Prusse a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui; elle n'a jamais ménagé un droit quand elle se croyait de force à le détruire; sauf dans quelques discours hypocrites un homme d'Etat prussien n'a jamais fait reposer son Empire sur des bases chrétiennes. Et comment cela pourrait-il être? La Prusse doit-elle un seul de ses agrandissements à autre chose qu'à des actes de violence et de rapines? Les scandaleuses annexions de 1866 pouvaient-elles le moins du monde être excusées au point de vue moral? Quoi qu'il en soit, la franchise emportée de M. de Bismark a converti Mgr de Ketteler, en ce sens qu'elle lui a ouvert les yeux sur ce que son cœur trop prussien ne voulait pas voir. Il fera bien d'autres conversions encore ce bon M. de Bismark! « Sans la paix religieuse, » il n'y a pas d'avenir assuré pour l'Allemagne... personne, fût ce le plus puissant empereur du plus puissant Empire, ne peut rien élever de solide sur autre chose que le Christ. Cette parole se vérifiera aussi dans l'empire Allemand. Dieu soit loué! C'est bien la Prusse qui parle et la politique est mise de côté; c'est un grand gain pour la cause catholique en Allemagne.

La situation de Juarez est fort compromise. Les révoltes militaires se multiplient. C'est, d'après les dernières nouvelles, dans les départements du nord que se trouve le centre de l'insurrection, qui rayonne d'ailleurs sur tout le pays.

La Gazette de Londres du 22 mars publie en français les documents qui ont servi à notifier au gouvernement anglais la dénonciation du traité de commerce avec la France. L'intérêt que ces pièces présentent pour nos lecteurs industriels ou négociants nous engage à les reproduire en entier: La Gazette de Londres au compte de Granville. Londres le 15 mars 1872.

Le soussigné, et ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Française, à l'honneur de porter à la connaissance de son excellence M. le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique, les instructions qu'il a reçues de son gouvernement et qui sont contenues dans la dépeche ci-jointe dont il a l'honneur de lui donner communication.

Comme son excellence le verra par cette dépeche, le gouvernement de la République a puise avec soin dans l'examen de la dernière note qui lui a été transmise au nom du gouvernement de Sa Majesté Britannique, la conviction qu'il devait renoncer à l'espoir de voir accepter en ce moment la révision du traité de commerce de 1860 sur les bases qu'il avait proposées.

En conséquence, et par les raisons dont le soussigné a plusieurs fois eu l'honneur d'entretenir son excellence, le gouvernement de la République se voit obligé de faire usage de la faculté réservée par l'article 21 de ce traité, et de l'autorisation qui lui a été spécialement accordée à cet effet par l'Assemblée nationale de France dans la loi du 2 février dernier.

Le dit traité doit donc, dès à présent, être considéré comme dénoncé par le gouvernement de la République et ses effets doivent cesser, si aucune disposition contraire n'intervient d'ici là, dans une année à partir du jour où la présente communication sera parvenue entre les mains de son excellence le Principal secrétaire d'Etat.

Le soussigné croit pourtant devoir rappeler que si, dans le cours de cette année, le gouvernement britannique pouvait avoir l'utilité de prendre en considération les propositions qui lui ont été faites, le gouvernement français a toujours déclaré qu'il se montrerait, à toute époque, prêt à rentrer en négociation pour le maintien, avec modifications, du traité de 1860.

Il fera observer également qu'en vertu de l'article 2 de la loi déjà citée, les tarifs conventionnels établis cessent de rester en vigueur, même après la cessation du traité, jusqu'au vote des tarifs nouveaux par l'Assemblée nationale, et ne seront, par conséquent, modifiés que sur les points où cette Assemblée l'aurait jugé indispensable.

Un mot seulement sera dit ici de ses propositions; elles se divisent en deux classes. Les unes, sans aucun doute, ont une tendance protectrice; mais le traité lui-même est conçu dans un esprit de protection modérée; et puisque le gouvernement de la Reine a déclaré par deux fois que malgré sa répugnance pour toute protection systématique, il n'opposait pas une fin de non recevoir absolue à toute proposition de droits légèrement protecteurs, nous aurions désiré qu'il voulût bien examiner si nos propositions n'étaient pas de celles qu'il ne peut tenir pour inacceptables, puisqu'elles sont au-dessous de la limite que s'étaient posées les négociateurs du traité de 1870. Nous ayons d'ailleurs la conviction que si elles étaient acceptées, elles ne porteraient pas une atteinte sensible aux importations de l'industrie britannique en France. Quant à la seconde classe de nos propositions, elles ont un but éminemment fiscal. Si, comme on nous l'a plusieurs fois rappelé, le tableau détaillé des tarifs projetés n'a pas été fourni, c'est que ces tarifs restaient hypothétiques, tant qu'il n'était pas possible de préjuger à quels calculs s'arrêterait l'Assemblée nationale. Il régnait encore quelque incertitude à cet égard; mais des désignations de chiffre n'étaient pas nécessaires pour apprécier le système en général, et du moment que nous déclarons notre intention d'imposer certaines matières premières déterminées à un taux qui ne dépasserait jamais 20 pour cent et qui pourrait souvent être inférieur, il nous paraissait facile d'émettre, en suffisante connaissance de cause, une opinion motivée sur un semblable plan.

Au reste, nous voyons avec satisfaction que le gouvernement de la Reine se montre plus disposé à entrer dans cet examen qu'il ne l'avait fait jusqu'ici, et des deux conditions qu'il met à la prise en considération de nos projets fiscaux, la seconde, portant que les taxes compensatrices sur les produits manufacturés doivent être limitées au montant des droits établis sur les matières premières servant à leur fabrication, cette condition, dis-je, ne saurait donner lieu à aucune contestation. Quant à la première, c'est-à-dire, à l'établissement à l'intérieur d'un droit identique au droit d'entrée qui frapperait les matières premières, elle souffre beaucoup plus de difficultés. Mais sans rappeler toutes les considérations exposées dans notre dépeche du 7 février, nous ne croyons pas impossible de combattre certains tempéraments qui atténueraient l'inégalité des charges entre le producteur indigène et le producteur étranger.

Mais nous pourrions revenir sur ces diverses questions, si nous retrouvons les négociations que le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique consentirait à reprendre, après que le traité de 1860 aurait été dénoncé.

Longtemps nous avons espéré éviter cette dénonciation; nous craignons qu'elle ne fût prise pour le début d'une révolution commerciale, qu'elle ne portât une perturbation trop brusque dans les intérêts engagés sur la foi de conventions antérieures; enfin, qu'elle ne devint pour des esprits prévenus le signe d'un refroidissement entre deux pays qui n'ont que des motifs de constant accord et d'entente mutuelle. Mais les déclarations du gouvernement de la Reine nous rassurent pleinement. Nous lisons dans la dépeche qui nous est communiquée que s'il regarde la dénonciation du traité comme un pas vers son extinction définitive, elle ne lui paraît cependant pas un obstacle à des négociations ultérieures. Nous lisons encore que, quelque soit le résultat de la discussion, l'Angleterre s'efforcera d'éviter toute altération dans la cordialité des rapports entre les deux pays, et qu'enfin, bien qu'elle n'ait aucune intention d'engager une guerre de ta-

ris, elle attacherait comme nous un grand prix à recouvrer sa liberté fiscale. Ces sentiments sont les nôtres. Pour nous, en effet, la liberté fiscale serait bien précieuse, nécessaire même, dans un moment où nous aurions besoin de toutes nos ressources pour faire face à des charges extraordinaires. C'est cette considération surtout qui nous ferait désirer d'être affranchis des restrictions d'une série de conventions commerciales à l'impôt pour nous au droit de taxation, que possède toute nation sur elle-même. C'est pour sortir de cette sorte d'impasse que nous sommes conduits à mettre en terme, dès que nous en avons la faculté, aux engagements qui résultent pour nous de nombreux traités de commerce. Celui qui nous lie à la Grande-Bretagne est le premier qui soit arrivé à l'époque d'une résiliation régulière. Nous ne pourrions plus même compter avec quelque assurance sur la possibilité de modifications qui nous seraient nécessaires. Nous sommes donc obligés de prendre date et de dénoncer aujourd'hui. Confiant dans nos intentions, résolu à n'user qu'avec une grande modération de la liberté qui nous serait rendue soit en négociant des conventions nouvelles, soit plutôt en statuant seuls par voie législative sur notre régime commercial, nous avons pris notre résolution sous l'empire d'un intérêt public qui ne peut être méconnu. Veuillez donc, M. l'ambassadeur, faire connaître au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique, que dans notre pensée les effets du traité du 23 janvier 1860, doivent expirer un an après le jour où vous lui aurez fait connaître nos intentions. Vous voudrez bien nous en informer immédiatement, afin que le fait soit porté, comme il convient, à la connaissance du commerce et de l'industrie.

Je vous prie de lire cette dépeche au principal secrétaire d'Etat de S. M. et, s'il le désire, de lui en laisser copie. J'espère que la notification qu'elle contient et à laquelle vous donnez, dans la forme, l'authenticité qui sera jugée convenable, sera reçue dans le même esprit que celui qui l'a dictée, et qu'aucune atteinte ne sera portée aux sentiments réciproques d'estime et de bienveillance qui subsistent entre les deux nations. Agrées, etc. (signé.) Rémusat.

Les pétitions catholiques devant l'Assemblée.

L'Assemblée nationale vient, ainsi qu'on l'a vu dans le compte-rendu publié par le Journal de Roubaix, de renvoyer la discussion sur les pétitions catholiques à une époque indéterminée. Ce renvoi a eu lieu sur la demande de M. Thiers et du consentement de Mgr Dupanloup et de l'immense majorité de la droite. Cette décision, prise par l'Assemblée, nous attriste et nous émeut sans que nous ayons le courage de la blâmer. Non pas que nous la considérons comme une défaite du parti catholique. La presse hostile à l'Eglise et à l'indépendance du Saint-Siège, prendra ce soin et l'accusera le parti auquel nous nous faisons honneur d'appartenir de n'avoir pas osé livrer la bataille, parce qu'il avait peur d'être battu.

La véritable raison de l'attitude des députés catholiques, à l'Assemblée, était pueuse dans la conviction qu'une protestation dans le sens de leurs aspirations, demeurerait impuissante, en raison des circonstances douloureuses qu'a traversées et que subit encore la France.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 26 MARS 1872

L'ENVERS DE LA COMÉDIE

DEUXIEME PARTIE VI. TROIS TÊTES DANS UN BONNET. (Suite)

Telles étaient les situations respectives; tels étaient les trois hommes devant qui allait se trouver Edgard Mévil et qui ressemblaient bien peu à ses amis du Jockey-Club. L'entrée d'Edgard Mévil chez le notaire, qu'il trouva causant avec ses deux amis, ne leur fit pas précisément l'effet du Deus ex machina, et même pendant les premiers moments, ils le considéraient avec moins de sympathie que de surprise. Mais quand il leur eut raconté, le plus gaiement possible, ses mésaventures qu'il eut le bonheur d'attribuer à une discussion politique, quand il leur

dit dans quelle intention et avec quelle espérance il avait quitté Paris pour aller trouver George et le ramener à sa femme, les trois Nestors de Prasy lui tendirent cordialement la main et applaudirent de toutes leurs forces à sa généreuse pensée. L'expansion et la confiance se rétablirent, et l'entretien se renoua au point où l'avait interrompu la brusque arrivée d'Edgard.

— Avant tout, où est mon oncle? Que dit-on de lui, dans ce pays-ci? demanda Edgard qui eût bien voulu commencer ses questions par sa cousine, mais qui n'osa pas. Le front de M. Ramiard se rembrunit: — Nous n'en savons rien, répondit-il. M. Durousseau, vous ne l'ignorez pas, avait presque perdu, depuis quatre ans, l'habitude de venir à Prasy; cette villa qu'il avait aimée lui était devenue odieuse, pour des raisons... qu'il est inutile de rappeler. C'était André, son régisseur, qui, depuis ce temps, dirigeait tout, moins bien et plus durement que lui, ainsi qu'il arrive toujours. Voici six semaines qu'André n'a plus reçu un ordre, plus une nouvelle. Par le plus fâcheux des hasards, sa caisse était vide avant la fin de février, et M. Durousseau lui avait annoncé un envoi de fonds pour le 1er mars; ces fonds ne sont pas arrivés. André, effrayé de la tournure que prenaient les affaires, n'a plus voulu continuer les travaux. Très peu aimé, à cause du soin qu'il a toujours pris d'être rigoureux quand son

maître lui dit d'être exact, et dur quand il lui ordonne d'être juste, son impopularité n'a pas manqué de réjaillir sur M. Durousseau lui-même; et cette interruption de travaux sur lesquels la commune et nos pauvres comptaient annuellement pour leur hiver, a produit un effet déplorable. Nous ne négligeons rien pour pallier le mal et conjurer le péril; mais nos voix, écoutées naguère, sont méconnues aujourd'hui. Il n'y avait d'ailleurs, dans ce pays-ci, que M. Durousseau dont la fortune fût assez considérable pour servir, en ce moment, de contre-poids aux agitations et aux mécontentements populaires. Tout est tranquille encore; mais vienne une mauvaise nouvelle, un contrecoup des manifestations parisiennes, et nous avons tout à craindre.

— Mais où est mon oncle? Ni mon père, ni moi, n'avons là-dessus de renseignement positif. — Ah! voilà, reprit le notaire avec une tristesse croissante. Si l'on en croyait les tapageurs de Prasy-le-Neuf, monsieur votre oncle se serait enfilé avec ses millions, et ce qu'il y a de pire, c'est que des absurdités pareilles trouvent des centaines d'imbéciles pour y croire plus qu'à l'Evangile! Ce que je suppose, ce qui me paraît indubitable, c'est que M. Durousseau, qui faisait avec la Belgique et surtout avec l'Allemagne d'énormes affaires, se sera trouvé compromis dans quelque sinistre, à Bruxelles, à Vienne, à Hambourg, plus loin peut-être... Il sera

parti à l'improviste, espérant avec son activité et son habileté ordinaires, dominer les événements; mais cette fois, les événements auront été plus forts que lui.

Cette révolution qui fait le tour de l'Europe l'aura poursuivi partout où il essaye de mettre la main pour prévenir une ruine: il l'aura retrouvée au comptoir de tous ses correspondants belges, allemands, hongrois, resserrant tous les crédits et brisant toutes les caisses. M. Durousseau est fier, ardent, tout d'une pièce: ainsi qu'un conquérant célèbre, il croyait à son étoile; tout lui avait réussi jusqu'à présent, et les hommes habitués à commander aux choses ne sont pas plus disposés à leur obéir que les maîtres à devenir domestiques. Inquiet, tourmenté, se débattant contre l'impossible, ne voulant pas écrire pour ne pas révéler sa détresse, il sera resté dans quelque ville étrangère, attendant de jour en jour un argent qui n'est plus nulle part et une solution qui n'arrive jamais. Dieu veuille, si son malheur devenait plus complet, plus décisif, que sa raison y résistât!

Cette dernière phrase de maître Ramiard fut dite avec une expression d'angoisse qui fit frissonner Edgard. Enfant gâté de la fortune, paisible et oisif héritier d'un commerçant retiré des affaires depuis plusieurs années, il n'avait jamais entrevu les éventualités terribles, les catastrophes possibles du commerce que comme des fables romaines et

un peu fantastiques, bonnes à figurer dans les journaux avec les assassinats, et les comptes-rendus de mélodrames. Sa sécurité personnelle, celle de ses parents et de ses intimes n'en avait jamais été troublée. Cette fois, il se trouvait dans sa famille même, et dans la personne de celui qu'il avait toujours regardé comme un être supérieur, en face d'un de ces malheurs qui, avec l'idée de ruine, en apportent une autre, plus sinistre encore et plus sombre. Ainsi rien ne manquait aux leçons qui s'étaient pressées pour lui en si court espace, et Edgard, en ces quelques jours, s'initiait mieux aux réalités sérieuses et tristes, que dans tout le reste de sa vie.

Il y eut un moment de silence; puis Mévil reprit plus timidement et d'une voix un peu tremblante: — Et ma cousine? A cette simple question, ces trois pâles visages parcheminés et ridés par l'âge, assombri par les anxiétés du moment, s'illuminèrent tout à coup, comme si un rayon céleste se fût glissé à travers ces ombres. Par un sentiment de délicatesse qui s'allie fort bien avec la simplicité de cœur, le médecin et le notaire laissèrent parler l'abbé Sorel. — Monsieur, dit le curé à Edgard, madame la marquise de Prasy, votre cousine, est une sainte. Depuis cinquante ans, bientôt, que j'exerce mon ministère, je n'ai jamais rencontré un courage, une bonté, une charité pareille. Nous serions ici trois débris du temps passé, et